

CORDOUAN, PATRIMOINE UNIVERSEL

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les Archives Départementales de la Gironde ont organisé, le 15 septembre, une table-ronde sur Cordouan, à l'initiative de l'association.

Une cinquantaine d'auditeurs a assisté, passionnés, à des interventions de qualité dont voici un bref résumé. Tous ont acquis la conviction que Cordouan a une « Valeur Universelle Exceptionnelle », critère retenu par la procédure de classement à l'UNESCO.



De gauche à droite : Jacques Manchard, Vincent Guigueno, Nicolas Faucherre.

Intervention de Pascale GOT, Vice-président du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde

Pascale Got a rappelé la genèse de la candidature à l'UNESCO. Dès 2001, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait figurer Cordouan sur la liste indicative. Dès que le SMIDDEST a pris la gestion du phare (2010), il a mis en place un partenariat fructueux entre l'État et les collectivités territoriales pour assurer un plan pluriannuel de financement de travaux et un comité de pilotage, créé en 2013, en assure le suivi.

Ainsi, un programme de 5 millions d'euros permet d'effectuer, chaque hiver, une campagne de travaux.

La décision d'engager une procédure de classement à l'UNESCO est prise en 2015. Le dossier est long à constituer. Un comité d'expert a été constitué.

Chaque année, l'État ne peut présenter qu'un seul site mais, raisonnablement, il est possible d'envisager une conclusion favorable pour 2019-2021.

Intervention de Nicolas FAUCHERRE, *Historien de l'art*

Dans le cadre d'une convention de 1972, l'UNESCO a classé 1 073 sites dont 43 en France. Les notions de « Valeur Universelle Exceptionnelle » et d'authenticité doivent être mises en avant. Le monument ou le site doit correspondre à plusieurs critères. Ceux choisis pour Cordouan sont :

- le « chef d'œuvre du génie créateur humain »,
- « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'un ensemble architectural ou technologique ou de paysage ».

Pourquoi avoir édifié un tel monument dans un site si contraignant ? Louis de Foix a construit un phare au rez-de-chaussée dorique et un premier étage dans l'ordre ionique. L'architecte-horloger a su « vendre » à Henri IV son œuvre pour légitimer la nouvelle dynastie, les Bourbons, remplaçant celle des Valois (Henri III). Paris vaut bien une messe... Aussi, le phare renferme une chapelle sans dédicace à la divinité mais à la monarchie. Le lanternon surmontant le foyer rappelle la lanterne des morts, pour Henri III défunt.

Dans la chapelle, Louis de Foix se met en buste, dominant les autels, avec une inscription défiant Jupiter et Neptune. C'est une référence directe au phare d'Alexandrie dans lequel Ptolémée offrit à Sostrate de Cnide la même faveur. Sans doute Louis de Foix a-t-il lu la traduction en français du livre de Pline, réalisée à Bordeaux en 1564 ? Sur le site du phare, la forteresse de Qaitbay contient aussi le nom de son construction, par autorisation du sultan Al-Ashraf (1475).

Jean-Luc GLEYZE

Président du Conseil départemental de la Gironde
Conseiller départemental du canton Sud-Gironde

Isabelle DEXPERT

Vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde
chargée de la jeunesse, de la culture, du sport et de la vie associative
Conseillère départementale du canton Sud-Gironde
Maire de Pompéjac

ont le plaisir de vous inviter, en ouverture des

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2017

à la table ronde

CORDOUAN, PATRIMOINE UNIVERSEL

LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES

aux Archives départementales de la Gironde
72, cours Balguerie-Stuttenberg à Bordeaux

avec les interventions de

Pascale GOT

Vice-présidente du Syndicat mixte pour le développement durable
de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)
Conseillère départementale du canton Sud-Médoc

Nicolas FAUCHERRE

Professeur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie médiévales

Vincent GUIGUENO

Conservateur en chef du Patrimoine au Musée national de la Marine

Jacques MANCHARD

Conseiller auprès de l'Association internationale de signalisation maritime

Événement organisé à l'initiative de l'Association pour la sauvegarde du phare de Cordouan, avec la participation du SMIDDEST, de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) et de la Direction interrégionale de la Mer (DIRM).

Intervention de Jacques MANCHARD, *Conseiller auprès de l'Association Internationale de Signalisation Maritime*

L'A.I.S.M. soutient la candidature de Cordouan à l'UNESCO. Cette association, créée en 1957, regroupe - sous le statut de la loi de 1901 - 84 pays, des ports, des entreprises spécialisées et des membres honoraires. Son siège est à Saint-Germain en Laye.

Devenue intergouvernementale, l'A.I.S.M. a pour devise : « *Des voyages réussis, une planète durable* ».

Elle organise des conférences techniques et prodigue des recommandations aux États pour harmoniser les normes de navigation, aider les mouvements des navires pour qu'ils soient sûrs et efficaces et pour renforcer la protection de l'environnement marin. L'A.I.S.M. milite pour que les gouvernements concilient la préservation du patrimoine des phares avec l'évolution des techniques de navigation.

Elle mène une réflexion sur une utilisation alternative des phares. Cordouan s'inscrit parfaitement dans cette logique puisque, malgré, les contraintes, la fréquentation du phare est constante.

Intervention de Vincent GUIGUENO, *conservateur en chef du Patrimoine*

Les phares fonctionnent en réseau. Comment en distinguer un, en l'occurrence Cordouan ? Faut-il classer un ensemble de phares ou seulement Cordouan ? Ce dernier étant exceptionnel et unique, le dossier de classement ne doit concerner que lui, qui figure sur le portulan de Pietro Vesconte de 1311.

Déjà, Léon Godefroy (1638) le compare à Alexandrie et le considère comme la 8^{ème} merveille du monde.

Cordouan a été le témoin de l'évolution des techniques tout au long de sa longue histoire. La difficulté de l'acheminement du charbon dans sa lanterne de fer oblige une réflexion, menée par Joseph Teulère, pour y installer un nouveau système. Profitant des progrès de l'éclairage urbain (lampes à mèches), Cordouan reçoit un éclairage avec des lampes à huile avec des réflecteurs. La science - et la pensée des Lumières - entrent à Cordouan !

L'ingénieur Augustin Fresnel, de la Commission des Phares, conçoit la première lentille à échelons de forme polygonale en 1821. Après des essais concluants sur l'Arc de Triomphe, l'ingénieur confronte sa création à l'expérimentation réelle. Sûr des progrès de son invention, il choisit de sacrifier l'appareil de Teulère pour prouver l'efficacité du nouveau système. En visite à Cordouan en 1824, Robert Stevenson, ingénieur responsable de l'éclairage des phares écossais, reconnaît le résultat positif du travail de Fresnel.

Cordouan mérite le soutien de tous pour faire aboutir la procédure de classement qui doit être très largement soutenue par toutes les forces du territoire.



De gauche à droite : Pascale Got, Agnès Vatican (directrice des Archives Départementales) et Jean-Marie Calbet.

Lors des échanges avec le public, une question a porté sur la solidité du socle sur lequel Cordouan a été édifié. Ancien ingénieur en charge du phare et président de notre association, Jean-Marie Calbet est intervenu pour assurer que le phare n'a pas été construit sur des poteaux en bois, ce qui était une crainte lors des premiers travaux de restauration dans les années 80.

Au contraire, plus de 200 tonnes de béton ont été injectées pour combler toutes les cavités qui s'étaient formées sous le phare afin d'assurer la solidité de l'édifice.

A l'issue de la table ronde, le président a remis à chaque intervenant une bouteille souvenir d'Esprit d'Estuaire offerte par notre partenaire, la cave Uni-Médoc